

La 5^{ème} République : naissance et affirmation (1958-1965)

I. Une nouvelle République pour la France (1958-1962)

1) Une mise en place rapide

- ⇒ Elaboré au cours de l'été, le projet de nouvelle constitution a été présenté par le général de Gaulle dans un discours prononcé place de la République à Paris, le 4 Septembre 1958, jour anniversaire de la proclamation, en 1870, de la 3^{ème} République. Le 28 Septembre, le projet est soumis à référendum. Seuls le Parti Communiste, une minorité de socialistes et quelques personnalités de gauche dont François Mitterrand et Pierre Mendès-France appellent à voter non. L'approbation des Français est « franche et massive » : la participation est de 85%, les « oui » recueillent 80% des suffrages
- ⇒ En Novembre 1958, des élections législatives mettent en place la première Assemblée Nationale de la 5^{ème} République. Elles se déroulent au scrutin majoritaire à deux tours (et non plus comme la 4^{ème} République à la représentation proportionnelle). Les gaullistes, regroupés dans l'Union pour la Nouvelle République (UNR), alliés à la droite modérée, obtiennent la majorité absolue des sièges. Le PC avec 20% des voix au premier tour, est laminé par un second tour faute d'alliés et il n'obtient que 10 députés
- ⇒ En décembre 1958, le général de Gaulle est élu président de la République par le collège électoral de 80 000 grands électeurs prévus par la Constitution - et déjà envisagé dans le discours de Bayeux en Juin 1946

2) La constitution de 1958 : le texte

- ⇒ Le pouvoir législatif est partagé entre deux assemblées, le Sénat, élu au suffrage universel indirect, et l'Assemblée Nationale élue au suffrage universel direct. En cas de désaccord, l'Assemblée Nationale tranche en dernier ressort, à la demande du gouvernement
- ⇒ Le Premier ministre et le gouvernement dont il dirige l'action sont nommés par le Président de la République et n'ont pas à demander l'investiture de l'Assemblée Nationale - comme sous la 4^{ème} République. Ils demeurent cependant responsables devant l'Assemblée Nationale mais l'article 49 fixe avec précision les conditions et les modalités dans lesquelles cette responsabilité peut être mise en cause, le gouvernement n'est contraint à la démission que si une « motion de censure » a été adoptée à la majorité absolue des membres de l'Assemblée Nationale - et seuls les députés favorables à la censure prennent part au vote
- ⇒ Le Président de la République (élu par le collège des grands électeurs - art 6) dispose de réelles possibilités d'intervention : il nomme le Premier ministre et les membres du gouvernement ; il peut dissoudre l'Assemblée - une seule condition : un délai d'un an entre deux dissolutions ; il peut sur proposition du Premier ministre, soumettre au référendum certains textes de loi ou des traités ; enfin en cas de menaces « graves et immédiates » contre les « institutions de la République », le Président de la République peut se saisir de tous les pouvoirs, pour rétablir « le fonctionnement régulier des pouvoirs constitutionnels » (art 16)
- ⇒ Le Conseil Constitutionnel, institution nouvelle, contrôle la régularité des élections nationales et la conformité des lois avec la Constitution
- ⇒ Dans son texte, la Constitution de 1958 est celle d'une République parlementaire installant une dualité des pouvoirs : au sein du législatif, le Sénat pondère l'Assemblée Nationale ; au sein de l'exécutif, le Premier ministre avec le gouvernement « détermine » et conduit la politique du pays (art 20) et le Président de la République joue un rôle « d'arbitre », de recours dans les grandes circonstances (art 5) ; enfin pouvoir exécutif et pouvoir législatif ont pris l'un sur l'autre (dissolution / mise en cause de la responsabilité gouvernementale)

3) L'esprit et la pratique de la constitution entre 1958 et 1962

- Le choix des Premiers ministres : en Janvier 1959, de Gaulle a nommé Premier ministre Michel Debré, un fidèle entre les fidèles. Ce dernier accepte de donner sa démission lorsqu'elle lui est demandée par de Gaulle en Avril 1962. Pour le remplacer, de Gaulle nomme alors Georges Pompidou, quasi-inconnu de l'opinion, qui a été un de ses collaborateurs au temps du RPF puis son directeur de cabinet de Mai à Décembre 1958 : de Gaulle indique nettement ainsi que, pour lui, le Premier ministre a (seulement) à mettre en œuvre une politique dont les grandes orientations sont définies par le Président de la République
 - La politique algérienne est de bout en bout définie et conduite par le général de Gaulle. Il la fait approuver dans le cadre de deux referendums - Janvier 1961 sur l'autodétermination avec 75% de « oui » ; Avril 1962 sur les accords d'Evian, avec 90% de « oui ». Elle dresse contre lui la grande majorité des Européens d'Algérie et une partie des officiers qui se sentent floués : le 22 Avril 1961, de Gaulle utilise l'article 16 face à la tentative de quatre généraux, en retraite, de s'emparer du pouvoir à Alger ; en 1962 il est la cible de plusieurs attentats organisés par l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS)
- ⇒ De 1958 à 1962 c'est bien le Président de la République qui, en pratique et selon l'esprit dans lequel de Gaulle exerce la fonction, détermine et conduit la politique de la France (avec l'aide du Premier ministre et du gouvernement qu'il s'est choisi)

II. De Gaulle, « monarque républicain »

1) L'Automne 1962 : la deuxième naissance de la 5^{ème} République

- La croisée des chemins : après le règlement du conflit algérien, beaucoup de responsables politiques qui jusque là avaient plus ou moins ouvertement accepté, dans des circonstances qu'ils jugeaient exceptionnelles, la pratique gaullienne des institutions, auraient souhaité revenir à une pratique plus littérale du texte de 1958. De Gaulle, au contraire, entend bien préconiser la primauté du chef de l'Etat. C'est pour cela qu'il décide de soumettre à référendum une révision de l'article 6 de la Constitution amenant l'élection du président de la République au suffrage universel. Comme les précédents, ce référendum doit amener les électeurs à apporter une seule réponse à deux questions : à la question explicitement posée s'ajoute en effet une question de confiance posée par de Gaulle aux Français
 - La réponse des partis politiques : la grande majorité d'entre eux se prononce pour le « non » (PC, SFIO, radicaux, MRP, droite modérée). Seule l'UNR est favorable au « oui », rejointe par quelques personnalités de la droite modérée, dont Valéry Giscard d'Estaing, le ministre des Finances
 - ⇒ A l'Assemblée, une motion de censure est adoptée contre le gouvernement Pompidou, et de Gaulle riposte par la dissolution
- ⇒ La réponse des Français
- Lors du référendum (28 Octobre), le « oui » l'emporte avec 62% des suffrages
 - Aux élections législatives, l'UNR, flanquée des « Républicains Indépendants » - regroupés autour de Valéry Giscard d'Estaing -, l'emporte. Bénéficiant des effets du soutien majoritaire, UNR et RI ont la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. C'est une « majorité présidentielle » qui se définit par sa volonté de soutenir la politique définie par le président de la République : de Gaulle peut confirmer Pompidou dans ses fonctions de Premier ministre, assuré qu'il n'a plus à craindre de motion de censure. Apparaît aussi le fait majoritaire qui a caractérisé la 5^{ème} République jusqu'en 1986

Jusqu'en 1986, le « fait majoritaire » a permis aux présidents de la République d'exercer dans sa plénitude le pouvoir exécutif, dans l'esprit selon lequel de Gaulle avait exercé lui-même la fonction présidentielle. En 1986, les élections législatives amènent une discordance entre un président de gauche (François Mitterrand élu en 1981) et une majorité de droite à l'Assemblée. Cela débouche sur une « cohabitation » dans laquelle le Premier ministre (Jacques Chirac) est bel et bien celui qui « détermine et conduit » la politique de la France tandis que le Président de la République ne dispose plus que des pouvoirs que lui attribue explicitement le texte constitutionnel.

En 1988, le fait majoritaire est rétabli avec la réélection de Mitterrand suivie d'une dissolution de l'Assemblée et d'une victoire de la gauche aux élections législatives. Mais il est à nouveau rompu en 1993

⇒ 1993 - 1995 : deuxième cohabitation (Mitterrand / Balladur PM)

⇒ 1997 - 2002 : troisième cohabitation (Chirac / Jospin PM)*

2) « Une certaine idée de la France »

(qui, déclare de Gaulle en Décembre 1965, « est quelque chose de très grand, de très particulier »)

Pour de Gaulle, gouverner la France c'est la mettre en mesure « d'être au premier rang », de défendre ses intérêts propres et de peser sur le destin du monde. A cet objectif prioritaire, tout doit être subordonné, la réforme des institutions (qui est un préalable), la politique de décolonisation - aussi bien en Algérie qu'en Afrique Noire, la croissance économique (qui est un moyen et non une fin en soi)...

⇒ Une défense « exclusivement française »

- Acquisition d'une force de dissuasion nucléaire, poursuivie en dépit de toutes les attaques des oppositions de droite comme de gauche ainsi que les traités signés par les deux superpuissances en 1963 et 1968 : en Février 1960, la première « bombe A » est expérimentée, en 1968 la première « bombe H ». Pour transporter ces bombes, la France dispose d'abord de bombardiers Mirage IV, puis le SMNLE et des missiles sol-sol (1971). Elle a les moyens d'une dissuasion du « faible au fort »
- Retrait des forces françaises des commandements intégrés mis en place par l'OTAN (il s'achève en 1966)

⇒ La politique étrangère

- Vis à vis des Supergrands, le général de Gaulle entend montrer que la France ne saurait prendre son parti de la bipolarisation. Elle reste l'alliée des Etats-Unis mais elle demande à être traitée en partenaire et non en vassale, et ne se sent pas tenue d'approuver toutes les initiatives américaines (en 1966 à Phnom Penh, de Gaulle développe une vigoureuse critique de l'intervention américaine au Viêt-Nam). A l'inverse la France considère toujours l'URSS comme l'adversaire, mais elle n'entend pas laisser les Etats-Unis seuls maître du processus de détente qui s'amorce après la Crise de Cuba
- La politique européenne. Pour de Gaulle une Europe unie pourrait remettre effectivement en cause la bipolarisation. Sous sa présidence, la France commence à construire la CEE avec ses cinq partenaires du Traité de Rome signé en 1957 : la suppression des droits de douane est totale en 1968, une politique agricole commune est mise en place en 1961.

De Gaulle refuse d'envisager que la Communauté économique débouche sur une construction politique supranationale. Mais il souhaiterait la construction d'une « Europe d'Etats » dans laquelle chaque Etat - la France en tout premier lieu - conserverait sa pleine et entière souveraineté - où pourraient être prises à l'unanimité des discussions d'ordre politique et militaire allant dans le sens d'une plus grande indépendance de l'Europe. L'entente franco-allemande devrait être au fondement de cette union européenne (traité franco-allemand de 1963 signé avec Adenauer)

Ces projets sont accueillis avec scepticisme - ou même irritation - par les partenaires de la France. Déçu, de Gaulle se place alors dans le rôle du « grand imprécateur » : il accable de sarcasmes les partisans d'une Europe fédérale et il bloque par deux fois l'adhésion à la CEE de la Grande-Bretagne, jugée beaucoup trop inféodée aux Etats-Unis

- A l'échelle du monde : de Gaulle entend assigner à la France la mission d'aider les nations à échapper aux pesanteurs de la bipolarisation. Cela passe par de nombreux voyages et discours, avec des formules qui font mouche (en Europe de l'Est, en Amérique Latine, au Québec). Au Proche-Orient, à l'occasion de la « Guerre des Six jours » - 1967 - de Gaulle réoriente la politique française, jusqu'alors marquée par des liens étroits avec Israël - en direction du monde arabe

⇒ La puissance économique

Pour mener une politique étrangère de grandeur, il faut que la France soit au niveau des grandes puissances industrielles. La création du nouveau Franc, qui accompagne une politique de rigueur budgétaire menée par Antoine Pinay ministre des Finances (1959-1960) stabilise la monnaie. La politique budgétaire stricte menée ensuite par Valéry Giscard d'Estaing, le développement de la technologie française (atome, aérospatiale), les mesures d'accompagnement de la PAC appuient l'expansion des années 1960. La France, sur les bases jetées de la 4^{ème} République - ce que de Gaulle refuse à reconnaître - est alors au cœur des « Trente Glorieuses », poursuivant sa modernisation industrielle

La croissance permet une augmentation incontestable et rapide du niveau de vie. Les mutations sociales amorcées dans les années 1950 se déploient (urbanisation ; déclin des petits patrons indépendants de l'agriculture, de l'industrie, du commerce ; montée des classes moyennes salariées. Les Français entrent dans l'ère de la consommation de masse et, aussi, des frustrations qu'elle engendre.